

# AIDE-MÉMOIRE SUR L'ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE

L'assurance responsabilité professionnelle vous protège contre toute responsabilité ou allégation de responsabilité liée à des blessures ou des dommages résultant d'un acte de négligence, d'une erreur, d'une omission ou d'une faute professionnelle découlant des activités professionnelles que vous exercez à titre de psychologue ou d'associé en psychologie, ou si une plainte est déposée auprès d'un organisme réglementant la profession assurée que vous exercez.

## Votre police d'assurance responsabilité civile professionnelle SCP/CSPP comprend:

Assurance responsabilité professionnelle de 10 M\$ et assurance responsabilité civile générale de 5 M\$ combinées



300 000 \$ pour le remboursement des frais de défense pénale



Jusqu'à 1 000 \$ par jour pour perte de revenus



300 000 \$ pour les dépenses juridiques réglementaires  
(non inclus dans l'assurance pour les étudiants)



Période de déclaration prolongée de 10 ans



Assistance juridique pro bono



Franchise de 0 \$



1 M\$ pour les frais de défense en cas d'abus



Limite territoriale mondiale



Pour de plus amples renseignements, visitez notre site web à [www.psychology.bmsgroup.com](http://www.psychology.bmsgroup.com) ou contactez un courtier BMS au 1-855-318-6038 ou à [psy.insurance@bmsgroup.com](mailto:psy.insurance@bmsgroup.com).